



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 8 juin à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Monique LENOBLE, Vice-présidente,

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2017.

Membres en exercice	Présents	Excusés	Absents
17	10	4	3

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
10	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, PERIGAUD Chantal, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel.

Suppléante avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de Thierry MUZETTE.

Membres excusés :

BIDAUD Jean-Michel, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, SERRU Marie Claire.

Absents : CAMBOU Stéphane, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

MARCHES PUBLICS

Délibération n° 61 – 2017 : Extension et aménagement partiel de la Bibliothèque de Peyrat le Château – Lot n° 5 : plâtrerie, isolation et revêtements muraux, peintures : autorisation de signer l'avenant n° 1

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 11 – 2017 du 29 février 2017 du Conseil Communautaire attribuant les marchés dans le cadre de l'extension et de l'aménagement partiel de la Bibliothèque de Peyrat le Château ;

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de l'extension et l'aménagement partiel de la Bibliothèque de Peyrat le Château, le lot n° 5 : plâtrerie, isolation et revêtements muraux, peintures a été attribué à l'entreprise GUYONNAUD SARL pour un montant HT de 48 722,57 €.

Madame la Vice-présidente précise qu'il est nécessaire de signer un avenant avec cette entreprise.

Madame la Vice-présidente présente la modification :

Montant HT du marché	48 722,57 €
Avenant n° 1 : encoffrements en PROMAT CF 1 h de ventilation basse et ventilation haute de chaufferie et ventilation basse de local cuve à fioul	+ 2 064,00 €
TOTAL	50 786,57 €

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

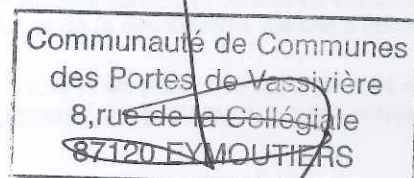
- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 1 désigné ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 12 juin 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :